



Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire, de l'action sociale,
socioculturelle et sportive
EPA-FSU
Case Postale n°8 - 8, Place de la Gare de l'Etat
44276 NANTES cedex
☎ 02.40.35.96.57 @ : epa@epafsu.org



Le Service National Universel ou l'obligation de l'engagement

Dans le contexte actuel de réorganisation des services de l'État, la mise en place du Service National Universel (SNU) se précise « avec une montée en puissance jusqu'en 2026 ». Cette situation rappelle celle de la RGPP avec le lancement du Service civique..

Le secrétaire d'Etat à la jeunesse Gabriel ATTAL fait actuellement le tour des 13 départements pilotes choisis pour tester le SNU et vérifier que le temps de "communion républicaine" destiné aux jeunes et à la Nation aura bien lieu. Pour montrer l'exemple, il a déclaré qu'il fera son service national universel avec les jeunes cet été.

Le SNU, sous un affichage convenu et des éléments de langage positifs, rejoint une vision politique d'encadrement et de conformation à l'ordre, au détriment des approches de la conscience critique au service du libre exercice citoyen.

En l'état, le SNU est aux antipodes des formes d'engagement constitutives des politiques de jeunesse tournées vers l'émancipation. Le civisme ne se dilue pas dans des schèmes d'organisation et de pensée acritiques. Imposer aux jeunes filles et garçons un tel « rendez-vous », alors que la société présente des failles inégalitaires et des crises sociales exacerbées est du plus mauvais signal. Transformer l'engagement en contrainte d'Etat est contreproductif à plus d'un titre.

Le SNU ne relève pas de la politique éducative mais d'une projection idéologique.

Il y a quelque chose du « droit chemin » de Prévert qui chaque kilomètre, chaque année, indique aux enfants la route d'un geste de ciment armé. Une forme moderne de cohésion sociale !?

La mobilisation extravagante de moyens considérables

L'importance des conditions matérielles et des ressources humaines à mobiliser est indécente par rapport au contexte d'austérité et au regard des véritables enjeux du Service National Universel.

Un investissement de plus de 3 milliards d'euros, pouvant être considéré comme "un pognon de dingue", est nécessaire pour que le SNU concerne 600 000 à 800 000 jeunes par an. Si le Service civique aspire déjà les crédits des politiques jeunesse depuis 10 ans, le SNU prendra ce qu'il reste dans les ministères concernés puisqu'il ne constitue plus que la seule politique jeunesse aux yeux du gouvernement. "Dessiner les contours du SNU et généraliser le service civique » sont les seules intentions de la réforme Action Publique 2022 en ce qui concerne la jeunesse.

Pour encadrer les jeunes, 10 000 cadres sont à former en partie par les armées : des volontaires en Service Civique, des étudiants, des animateurs BAFA, des militaires, des professeurs volontaires, des éducateurs spécialisés, des réservistes, des travailleurs sociaux et des agents publics, voire des collaborateurs détachés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise... Tous les moyens sont bons !

Les internats des établissements scolaires seraient utilisés l'été, durant la période de vacances scolaires, pour accueillir les jeunes durant leur séjour dit "d'intégration" qui constituerait la première phase de quinze jours du SNU. Or, la capacité totale d'accueil des internats des lycées et collèges est évaluée à 226 000 places et les centres de logement étudiant représentent 120 000 places. La construction nécessaire de bâtiments pour un

coût d'investissement initial de 1,7 milliard d'euros (soit la moitié du budget consacré au SNU la première année) est évoquée pour pouvoir accueillir à terme l'ensemble de la classe d'âge concernée.

La question de la mobilisation des personnels pour la restauration, la surveillance, la formation des jeunes durant la période des congés scolaires n'est pas abordée.

Le Service National Universel, une entreprise d'embrigadement des jeunes

51 % des jeunes interrogés (sur 25 500 réponses) dans le cadre de la Journée Défense Citoyenneté et par voie numérique seraient favorables au SNU. C'est une très courte majorité de jeunes. Le SNU leur est bel et bien imposé, et encore plus le caractère militaire qu'il semble prendre.

Le caractère obligatoire du Service National Universel et de ses rituels paramilitaires envisagés n'est pas sans rappeler les Chantiers de la jeunesse initiés en 1940. Pour ne pas être considérés comme une organisation militaire, les Chantiers de la jeunesse étaient déjà placés à l'époque sous la tutelle du secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse... Le contexte géopolitique est bien évidemment différent mais la volonté de masquer les intentions du gouvernement à travers le SNU est retrouvée : faciliter l'emploi des jeunes, éviter les désordres sociaux et faire partager les valeurs républicaines et militaires à la jeunesse française.

Le nouveau Service National Universel, promesse du candidat MACRON à la présidentielle, « s'inscrit assurément dans une tradition républicaine qui, héritière d'une certaine mythologie révolutionnaire, entendait appeler sans distinction d'origine la nation elle-même à s'armer pour sa défense » comme l'indique le rapporteur du groupe de travail sur le SNU, le Général de division MENAQUINE .

Le 16 janvier, le même secrétaire d'Etat à la Jeunesse a évoqué l'importance pour les jeunes de vivre une "communion républicaine" à travers le Service National Universel. Un mélange des mots, des genres qui en dit long sur le phénomène d'atroupement béat souhaité par le gouvernement au nom de l'impérieuse mixité sociale. Port de l'uniforme, salut au drapeau et chant de la Marseillaise rythmeraient les deux premières semaines du « séjour d'intégration en hébergement collectif » obligatoire.

Une « pédagogie attractive et innovante » serait de mise pour conduire les formations. On ne voit pas comment de telles pratiques éducatives peuvent se dérouler dans un cadre aussi contraignant. L'éducation populaire qui participe à l'émancipation des jeunes n'y a pas sa place. De ce fait, les personnels éducatifs des collectivités territoriales, des services de l'État et les fédérations d'éducation populaire et de jeunesse n'ont pas à s'associer à la mise en place du SNU. Les préfetures et les services de l'Éducation Nationale pilotent actuellement le SNU sur les territoires expérimentaux. Des fédérations d'éducation populaire se sont malheureusement déjà positionnées pour sa mise en œuvre.

Le Service National Universel voulu comme un prolongement du parcours de citoyenneté du jeune est-il construit dans la droite ligne de son enseignement scolaire moral et civique ou est-il un embrigadement des jeunes dans un cadre paramilitaire animé par les nostalgiques du service militaire supprimé il y a 20 ans ?

Pour rendre obligatoire le SNU et l'engagement des jeunes, Gabriel ATTAL envisage son intégration dans l'obligation de scolarisation jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, ce qui lui permet de contourner la nécessité d'une réforme constitutionnelle pour installer l'obligation. Les sanctions auprès des jeunes réfractaires sont déjà prévues : impossibilité de passer le code de la route et le baccalauréat, exclusion des concours administratifs (cf. avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse relatif au SNU du 30 janvier 2018).

Le renforcement des risques de substitution à l'emploi avec le SNU

Les dérives possibles de cet engagement nouveau sont déjà connues, nous avons l'expérience du Service civique. La deuxième partie du SNU devrait se dérouler sur une période de 15 jours possiblement non continue. Identifier des stages pertinents, assurer leur suivi, nécessite un accompagnement et une vigilance qui ne sont déjà pas assurés dans le cadre de l'actuel service civique.

Le risque est clairement de constituer des missions fixes sur lesquelles vont se succéder des jeunes, comme des intérimaires se succèdent sur des chantiers. Le secrétaire d'Etat nous assure que le risque de substitution à l'emploi est minime du fait de la courte durée des missions, mais les offres agréées seront les mêmes et les calendriers différents. Recours à une main d'œuvre bon marché et en particulier dans le domaine de l'animation et du sport, difficultés à identifier le statut des jeunes en SNU par rapport aux salariés et aux bénévoles, recrutement de volontaires diplômés au détriment des non diplômés vont rester d'actualité. Nous connaissons tous les travers d'un discours de l'engagement et de l'incitation au travail bénévole.

Il y a un phénomène attendu de reproduction de classes sociales, pas de mixité sociale. Tout événement de rassemblement de jeunes lors de cérémonies officielles n'y changera rien, le port d'un uniforme non plus.

La position d'EPA

Nous ne voyons en aucun cas l'avenir de la République, des jeunes, des services de la Jeunesse et des Sports, ni celui des autres acteurs éducatifs dans le déploiement du SNU. Le rapporteur du groupe de travail sur le SNU est un général de division, pas un inspecteur général de l'Éducation nationale ou de la Jeunesse et des Sports.

Parce que nous avons l'expérience du Service Civique depuis 10 ans, nous savons que les personnels Jeunesse et Sports sont considérés comme des ETP à mobiliser sur de la gestion de flux, bien loin de leurs missions techniques et pédagogiques. Nous rejoignons les analyses et les revendications du collectif des organisations de jeunesse qui a exprimé toutes ses réserves sur le SNU en juin dernier. Ces réserves auraient dû se prolonger au Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse et conduire les associations à ne pas développer de scénarios de mise en œuvre. Il ressort de ces expressions une ambiguïté, comme si des marchés étaient à prendre.

Selon Gabriel Attal, les collectivités locales se bousculent pour expérimenter le SNU. Les jeunes seraient eux-mêmes "impatiens" de faire leur SNU. Encore une vision tronquée de la jeunesse. Encore une nouvelle forme d'instrumentalisation des jeunes par l'Etat, des jeunes qui n'aspirent pas à s'impliquer dans cette forme d'engagement paramilitaire. Le SNU traduit un projet politique d'encadrement des jeunes au mépris de toutes les autres formes d'engagement. Quand il est question d'engagement dans le SNU, il faut que les jeunes soient placés entre « civisme » et contenu acritique. Ce dispositif vise à disqualifier toute attitude, action, qui se caractériserait par un aspect protestataire et/ou mettrait en cause l'organisation générale de la société ou une institution en particulier.

Une Loi cadre de l'Éducation Populaire doit être mise en chantier pour de réelles ambitions d'émancipation des jeunes.